

# Compte rendu sur la CAP de titularisation des inspecteurs stagiaires Promotion 2018-2019

TOUS EN GRÈVE LE LUNDI 16/09 !

FINANCES PUBLIQUES  
  
MÊME PLUS L'IMPÔT  
SUR LES OS

Après lecture des déclarations liminaires, le Président de la CAP, Gaël Grimard a répondu sur certains points évoqués par les organisations syndicales. Sur tous les points généraux, en particulier sur le plan Darmanin de destruction de la DGFIP, il est resté sur une prudente réserve. Le débat a donc tourné, suite à la lecture des déclarations liminaires, sur les questions de scolarité et les problématiques liées à l'ENFIP.

**Concernant l'appel des listes complémentaires A B et C**, il a indiqué qu'au moment de cette CAP, cela n'est absolument pas envisagé.

Le président de la CAP a refusé de confirmer ou d'infirmer les rumeurs insistantes sur le déménagement de la la direction de l'ENFIP à Clermont-Ferrand. Monsieur Ramir reste directeur par interim, dans l'attente de la nomination du nouveau directeur de l'ENFIP. La CGT s'étonne de ce délai inhabituel et dénonce le message négatif envoyé à l'ensemble des personnels de l'ENFIP. Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée sur le sujet des modalités d'affectations des stagiaires, en l'absence du moindre bilan, et malgré toutes nos alertes sur le sujet. Pire : on applique aux contrôleurs un système dont on connaît maintenant les conséquences fâcheuses.

**Sur la scolarité des inspecteurs stagiaires**, le président a déclaré que cette CAP n'a pas vocation à rediscuter sur le fond des modalités de la scolarité, manière de reprocher aux organisations syndicales la démarche intersyndicale de boycott du dialogue social dans la période récente. Au cours des débats, il a bien dû reconnaître que les dossiers examinés dans cette instance sont forcément en lien avec ces nouvelles modalités. Le président, si attaché au dialogue social, oublie par exemple que la modification de scolarité des EP/LA a été annoncée en juillet 2017, et imposée sans aucune discussion avec les OS.

Monsieur Ramir a indiqué qu'à la suite des trois conseils de promotion de cette année, il a pris note des informations remontées des stagiaires, des enseignants et des organisations syndicales. Des modifications vont être apportées pour la scolarité 2019-2020 avec notamment un raccourcissement du socle et d'avantage de technicité dans les blocs fonctionnels. Pour la CGT, cela montre la pertinence de cette instance alors que la direction générale en a réduit la durée et modifié le fonctionnement.



### **Concernant le stage probatoire**

La CGT a de nouveau insisté et expliqué son opposition résolue au stage probatoire qui constitue un vrai recul dans la formation initiale à la DGFIP.

Pour le président de la CAP, l'intérêt de ce dispositif a été démontré par la différence entre les rapports défavorables intermédiaires (49) et de fin de stage (7). Pour lui, le recadrage des enseignants, des chefs de service et des tuteurs a permis à la grande majorité des stagiaires en difficulté (42) de corriger le tir. Pour la CGT, la durée du stage (2 mois effectifs) et la période où il est positionné (ponts, congés,...) ne permet pas aux inspecteurs stagiaires de prendre la mesure de leur rôle de cadre A et d'acquérir les compétences techniques de leur nouveau métier. L'ancien stage de six mois, non probatoire, répondait mieux à ces besoins. Pour l'administration, ce stage permet d'apprécier si le stagiaire a « l'étoffe » d'un futur cadre A alors qu'au premier septembre, on exigera de lui qu'il le soit pleinement ! Pourtant, pour la DG, la formation n'est pas terminée puisqu'elle met en place un dispositif de formation complémentaire obligatoire.

**Sur le tutorat**, sa mise en place reste problématique et beaucoup de stagiaires font remonter des difficultés : absences pendant le stage, tuteur EDR, tuteurs mal informés de leur rôle, voire pas de tuteur du tout !

**La CGT** insiste sur l'importance du tutorat, sur la nécessité d'une véritable formation et de l'aménagement de leur temps de travail (objectifs, temps dédié,...).

### **Vote pour la titularisation de 843 inspecteurs stagiaires des Finances Publiques**

**Pour : administration, FO, Solidaires, CFDT et CGT**

**Sur les dossiers soumis à l'avis de la CAP**, donc 11 stagiaires n'ayant pas validé la formation théorique et/ou pratique, la CGT a voté selon les souhaits des collègues concernés.

Donc, pour 4 dossiers, la CGT a voté contre car la décision de l'administration va à l'encontre de la volonté du stagiaire.

A l'issue des votes, un stagiaire a été reversé en C, trois en B, 2 stagiaires vont redoubler leur scolarité et 5 doivent refaire le stage à partir du 2 septembre.

**La CGT** a exigé auprès de l'administration pour que toutes les situations individuelles soient prises en compte et que l'accompagnement nécessaire soit mis en place, soit par l'ENFIP, soit par les directions locales. En effet, cette CAP a eu lieu le 29 août alors que les stagiaires concernés devront être présents soit dans une école, soit sur leur lieu de travail dès le 2 septembre.

**NOTRE AVENIR SE JOUE MAINTENANT,  
NE NOUS LAISSONS PAS NOUS LE FAIRE VOLER !**